

le Service

CITROËN

Spécial particuliers

CONTRATS DE GARANTIE

2 à 3 ans de garantie
complémentaire

> *La sérénité
d'avoir
tout prévu*



CITROËN

Spécial particuliers

CONTRATS DE GARANTIE

assurez-vous de
2 à 3 ans de sérénité
supplémentaire*
si votre Citroën
a moins de 2 ans

> Durant la durée de votre
contrat vous bénéficiez :

■ **du remplacement
ou remise en état des pièces**
de votre véhicule reconnues défectueuses,
mécaniques, électriques, hydrauliques,
électroniques, *(hors usure normale,
entretien périodique et accessoires).*

■ **de la main d'oeuvre**
nécessaire à cette remise
en état ou à ce remplacement.

■ **de l'assistance**
24h/24 et 7 jours /7.
(voir ci-contre).

* Après la période de garantie contractuelle.

> Contrat de garantie + 2 ans ou + 3 ans*

Le contrat est exclusivement
destiné aux possesseurs d'une Citroën
âgée de moins de 2 ans,
à compter de la date de livraison.

Contrat de garantie + 2 ans

au choix 60 000
ou 90 000 km maximum.

Contrat de garantie + 3 ans

au choix 80 000
ou 120 000 km maximum.

> Vous pouvez régler
votre Contrat de Garantie
au comptant

**Votre contrat prendra fin au
1er des 2 termes atteint :**
à la date du 4^{ème} ou du 5^{ème}
anniversaire de la livraison
de votre véhicule, ou lorsqu'il
aura parcouru le kilométrage
souscrit.

> Important

**Si vous devez revendre
votre véhicule avant l'échéance
du contrat, vous transmettez
votre Contrat de Garantie
au nouveau propriétaire,
si ce contrat a été réglé au comptant.**

Une preuve de fiabilité et de sérieux
pour lui... et dans tous les cas,
une meilleure valeur de revente
ou de reprise !

> Contrat de garantie par abonnement

Réservé aux véhicules particuliers et utilitaires Citroën à usage privé, ce contrat est exclusivement adossé à un financement souscrit auprès de Citroën Financement (*minimum 48 mois*).

Un contrat souple :

Jusqu'à 3 ans de garantie supplémentaire, plafonné à 120 000 km.

C1	10 € ttc
C2 - C3	15 € ttc
C4 - Xsara Picasso C3 Pluriel - Berlingo	20 € ttc
C5 - Jumpy - C8 - Jumper	25 € ttc
C6	40 € ttc

(Mensualités* pour une durée de 48 à 60 mois.)



> Pratique

vosre carte personnelle contrats de service

Conservez-la avec vos papiers de voiture, elle peut vous être très utile.

Grâce à elle, vous êtes reconnu dans tout le Réseau Citroën comme un client privilégié et vous êtes identifié immédiatement si vous appelez votre Point de Vente ou Citroën Assistance au :

0 800 05 24 24

*Tarif du 01/07/06.

> L'assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

En cas d'immobilisation de votre véhicule liée à un incident couvert par votre contrat : envoi d'une dépanneuse dans les meilleurs délais, pour dépanner votre véhicule sur place ou le remorquer jusqu'au garage Citroën le plus proche.

> Si vous êtes à moins de 100 km de votre domicile :

- **Mise à disposition d'un véhicule de remplacement** si votre véhicule n'est pas réparable dans la journée et si le temps de réparation est supérieur à 3 h de main-d'œuvre.

> Si vous êtes à plus de 100 km de votre domicile :

- **Soit mise à disposition d'un véhicule de remplacement** aux mêmes conditions que celles citées ci-dessus.

- **Soit hébergement sur place avec vos passagers**, si vous souhaitez ou devez attendre que votre véhicule soit réparé.

- **Soit prise en charge des frais de transport** pour la poursuite du voyage ou le retour au domicile, avec la fourniture d'un billet de transport pour venir rechercher votre véhicule.